

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**



Décret n° 2003 - 81 du 27 Juin 2003
portant nomination du directeur général adjoint de la
société nouvelle des ciments du Congo.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu les statuts de la société nouvelle des ciments du Congo ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret n°2002-364
du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Lambert AKONDZO-APOUNOU est nommé directeur
général adjoint de la société nouvelle des ciments du Congo.

Article 2 : le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de
fonctions de Monsieur Lambert AKONDZO-APOUNOU, sera enregistré, inséré au
Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.-

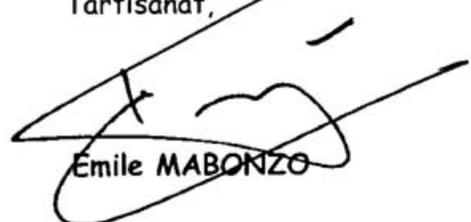
Fait à Brazzaville, le 27 Juin 2003



Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre du développement industriel,
des petites et moyennes entreprises et de
l'artisanat,



Emile MABONZO